Docusign Envelope ID: 3A341D14-EDF8-852D-8096-5309E5F0DB30

ABCSR
Société par actions simplifiée au capital de 30 270 euros
Siège social : 183 rue de la Pompe 75016 Paris
823 648 167 RCS de Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE SOUS SEIGN PRIVE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 16 septembre,

les soussignés :

(...)

agissant en qualité d'associés de la Société détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (les « **Associés** »),

après avoir rappelé que :

(...)

après avoir pris connaissance :

(...)

après avoir rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 20.b des statuts de la Société, la consultation des Associés peut résulter d'un acte sous seing privé,

ont pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation à tout recours au titre du non-respect des délais légaux et statutaires de convocation et/ou de mise à disposition des documents requis par les textes applicables ;
2. Constatation de la conversion de 1 720 OCA ;
3. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de la conversion de 1 720 OCA ;
4. Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la Société ;
5. *(...)* ;
6. Pouvoirs en vue des formalités.

Docusign Envelope ID: 3A341D14-EDF8-852D-8096-5309E5F0DB30

PREMIERE DECISION

Renonciation à tout recours au titre du non-respect des délais légaux et statutaires de convocation et/ou de mise à disposition des documents requis par les textes applicables

Les Associés,

renoncent purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux délais légaux et statutaires de convocation et/ou de mise à disposition des documents nécessaires à l'adoption des décisions qui suivent,

reconnaissent avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent et notamment de l'ordre du jour, du Rapport du Président et des différents rapports du Commissaire aux Comptes,

déclarent expressément se satisfaire des termes et du contenu des rapports susvisés,

renoncent de manière ferme et irrévocable à tout recours en nullité ou en contestation des présentes décisions, pour non-respect des délais légaux et statutaires de convocation et/ou de mise à disposition des documents nécessaires à l'adoption des décisions qui suivent

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la conversion de 1 720 *OCA*

Les Associés,

après avoir pris connaissance :

- des décisions des associés de la Société ayant autorisé les émissions d'obligations convertibles en actions OCA 2023 et OCA 2025 ;
- des plans d'émission respectifs des OCA 2023 et OCA 2025 ;
- des demandes de conversion adressées par *(...)*,

constatent que les titulaires des OCA ont adressé à la Société des demandes irrévocables de conversion portant sur un total de mille sept cent vingt (1 720) OCA, réparties comme suit :

- *(...)*

constatent que, conformément aux plans d'émission respectifs des OCA 2023 et OCA 2025, chaque OCA convertie donne droit à une action ordinaire nouvelle de dix (10) euros de valeur nominale,

(...)

constatent, avec effet à la date des présentes, la conversion de mille sept cent vingt (1 720) OCA représentant un principal total de huit cent vingt-neuf mille neuf cents euros (829 900 €) et qu'près cette conversion, mille trois cent trente-et-une (1 331) OCA demeurent non converties.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

Docusign Envelope ID: 3A341D14-EDF8-852D-8096-5309E5F0DB30

TROISIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital résultant de la conversion des 1 720 *OCA*

Les Associés,

après avoir pris connaissance :

- des décisions des associés de la Société ayant autorisé les émissions d'obligations convertibles en actions OCA 2023 et OCA 2025 ;
- des plans d'émission respectifs des OCA 2023 et OCA 2025 ; et
- *(...),*

en conséquence de la décision qui précède, **décident** de procéder à une augmentation du capital d'un montant nominal total de dix-sept mille deux cents (17 200) euros, par émission de mille sept cent vingt (1 720) actions ordinaires nouvelles de dix (10) euros de valeur nominale chacune,

(...)

constatent la libération de l'intégralité des mille sept cent vingt (1 720) actions ordinaires nouvelles et extinction corrélative du principal des mille sept cent vingt (1 720) OCA converties,

constatent que les actions ordinaires nouvelles sont créées avec jouissance à compter de ce jour, date à partir de laquelle elles sont complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires et extrastatutaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIEME DECISION

Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la Société

Les Associés, après avoir pris connaissance des Documents,

décident, en conséquence de la réalisation définitive de l'augmentation de capital visée à la décision précédente, avec effet immédiat, d'ajouter à l'article 6 « **Apports** » des statuts de la Société un paragraphe 6.7 rédigé comme suit :

> **« 6.7.** Aux termes des décisions de la collectivité des associés en date du 16 septembre 2026, le capital social a été augmenté d'une somme nominale de dix-sept mille deux cents euros (17 200 €), par exercice des droits de conversion attachés à mille sept cent vingt (1 720) obligations convertibles en actions et émission corrélative de mille sept cent vingt (1 720) actions ordinaires nouvelles de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune, émises au prix de quatre cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes (482,50 €) par action, soit avec une prime de conversion globale de huit cent douze mille sept cents euros (812 700 €), intégralement libérées par conversion et extinction corrélative des créances obligataires correspondantes. »

décident également, avec effet immédiat, de remplacer la rédaction de l'article 7 « **Capital social** » des statuts de la Société par la rédaction suivante :

> **« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**
>
> Le capital social est fixé à la somme de QUARANTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (47 470 €).

Docusign Envelope ID: 3A341D14-EDF8-852D-8096-5309E5F0DB30

Il est divisé en QUATRE MILLE SEPT CENT QUARANTE-SEPT (4 747) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 €) chacune, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées à l'article 6 ci-avant et toutes de même catégorie. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

(…)

SEPTIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.

(…)

Extrait certifié conforme par le Président

Grégoire Leclercq

Le Président
My Unisoft
Représentée par Maximus TopCo
Elle-même représentée par
Monsieur Grégoire Leclercq